

DECISION N° 2022- 59
modifiant la délégation de signature de Monsieur Poupard

La directrice générale,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

Vu la décision n° 2021-154 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe Poupard, Directeur de la connaissance et de la planification ;

Décide :

Article 1

Dans la délégation de signature susvisée, l'alinéa I de l'article 2 est remplacé par le texte suivant :

« Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessous pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de la connaissance et de la planification tous actes relatifs à l'article 1^{er} à l'exclusion des actes les concernant personnellement.

NOMS	FONCTIONS
Manuel SARRAZA	Chef du service du littoral et de la mer
Luc PEREIRA-RAMOS	Chef de service connaissance des milieu aquatiques
Sarah FEUILLETTE	Chef du service planification, évaluation et prospective

Les alinéas II et III de l'article 2 sont supprimés.

Article 2

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

Nanterre, le

02 FEV. 2022

La Directrice Générale


Sandrine ROCARD